

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 5 mai 2014 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Marcel St-Jacques, conseiller et maire substitut
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absences motivées :

M. Ronald Cross, maire
Mme Francine Jolivette, conseillère

Présence dans la salle : trois (3) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire substitut, monsieur Marcel St-Jacques, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1405-113

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|--|
| 0.1 | Prière |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2014 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |
-

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- | | |
|-------|---------------------------------------|
| 100-1 | Dépôt du rapport du vérificateur |
| 100-2 | Secrétaire-réceptionniste- nomination |
-

110	CONSEIL MUNICIPAL
------------	--------------------------

- | | |
|--------|---|
| 110-1 | Albatros Vallée-de-la-Gatineau- Demande de soutien financier |
| 110-2 | Analyse du système backup |
| 110-3 | Langevin Grondin CPA inc. |
| 110-4 | CHGA- Renouvellement de carte de membre |
| 110-5 | Charlebois Trépanier- renouvellement du cautionnement pour la carrière |
| 110-6 | Service d'entretien paysager |
| 110-7 | Copie de règlement de Gracefield interdisant l'utilisation des lanternes volantes |
| 110-8 | Chemin Guertin- Autorisation supplémentaire |
| 110-9 | Association des chefs en sécurité incendie du Québec- Congrès 2014 |
| 110-10 | Modification de la résolution n° R1404-091- camp de jour intermunicipal |
-

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 30 avril 2014
- 130-2 Présentation des comptes payés au 28 avril 2014
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 28 avril 2014
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 28 avril 2014
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2014

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-1 Politique de nivelage sur les chemins privés
- 300-2 Demande de subvention réseau routier municipal

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES ÂÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 CCMVG- Adhésion
- 800-2 Postes Canada- Horaire de travail possible
- 800-3 Me Jean Trépanier- Lettre aux élus
- 800-4 MRCVG- Avis public Règlement 2014-262 parc régional
- 800-5 MRCVG- Avis public Règlement 2013-256 parc régional
- 800-6 FQIS- appel des projets 2014

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1405-114

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 avril 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1405-115

Dépôt du rapport du vérificateur

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.1 du *Code municipal*, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné en date du 24 avril 2014 indiquant que les rapports y seraient déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'année 2013, tels que préparés, déposés et présentés par l'auditeur monsieur François Langevin, de la firme de comptables Langevin Grondin CA inc.

ADOPTÉE

R1405-116

Secrétaire-réceptionniste- nomination

CONSIDÉRANT QUE suite à la nomination de Madame Cindy Céré en tant que coordonnatrice en prévention, le poste de secrétaire-réceptionniste est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration générale, dans son rapport au conseil découlant de sa rencontre du 30 avril 2014, recommande la nomination de madame Nathalie Thérien au poste de secrétaire-réceptionniste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser les membres du comité d'administration : le maire, Ronald Cross, la conseillère Francine Jolivet, le conseiller Marcel St-Jacques, ainsi que le directeur général Jim Smith, de signer au nom de la municipalité de Messines la lettre d'entente numéro 1, décrivant les conditions d'emploi applicables au poste de secrétaire-réceptionniste avec madame Nathalie Thérien.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1405-117

Albatros Vallée-de-la-Gatineau- Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) se spécialise dans le soutien aux personnes en fin de vie et à leur famille dans l'accompagnement à la maison, au foyer ou à l'hôpital, et ce gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme sollicite l'aide financière de la municipalité pour l'année 2014 afin de leur permettre de poursuivre leurs objectifs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) pour l'année 2014 au montant de 200.00\$, afin de leur permettre de poursuivre leur œuvre auprès des personnes en fin de vie et de leur famille et par conséquent autorise le déboursé de 200.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-118

Analyse du système backup

CONSIDÉRANT QUE le système de tape backup est maintenant rendu à la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des systèmes disponibles, il est recommandé d’opter pour un système backup en ligne, les données sont sauvegardées dans deux endroits physique différents au Québec dans un environnement hautement sécurisé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, d’engager une dépense auprès du Groupe DL de Maniwaki pour la mise en place d’un système backup en ligne pour la municipalité.

Détails :	Service de backup en ligne	39.95\$ mensuellement
	Configuration	270.00\$
		En plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-119

Langevin Grondin CPA inc.

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le paiement de la facture des auditeurs de la municipalité, Langevin Grondin CPA inc. au montant de 14 225.00\$ en plus des taxes applicables, pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-120

Radio CHGA- Renouvellement de carte de membre

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le renouvellement de la carte de membre de la municipalité auprès de la Radio CHGA et par conséquent autorise le paiement de la facture n° 35668 pour un montant de 35.00\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-121

Charlebois Trépanier- renouvellement du cautionnement pour la carrière

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement du cautionnement de la municipalité concernant les carrières et sablières pour un montant de 220.00\$ chez Charlebois Trépanier. En conséquence, le paiement de la facture n° 338455 est autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-122

Service d'entretien paysager

CONSIDÉRANT QUE la municipalité retient depuis quelques années les services d'entretien paysager de madame Adèle Lafleur de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour l'entretien des plates-bandes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien des plates- bandes effectués par l'équipe de madame Lafleur au cours des dernières années ont toujours été effectués de façon professionnelle et d'une grande qualité et que ceux-ci répondre aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Lafleur a informé le directeur général que son taux horaire est de 18\$, pour chaque heure travaillée d'un membre de son équipe;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de retenir les services d'entretien paysager de l'équipe de madame Adèle Lafleur pour le service d'entretien paysager pour la prochaine saison estivale, soit à une fréquence jugée nécessaire et ce au taux de 18\$ de l'heure, fois le nombre total d'heures travaillées.

ADOPTÉE

Note au procès- verbal : Le conseil autorise le paiement de la facture pour services rendus sur réception de celle-ci, après vérification. La dépense devra faire partie du rapport du dg des dépenses engagées au cours du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-123

Avis de motion- interdiction d'utiliser les lanternes volantes

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Charles Rondeau, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation, un projet de règlement concernant l'interdiction d'utiliser les lanternes volantes.

ADOPTÉE

R1405-124

Chemin Guertin- Autorisation supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par sa résolution n° R1402-041, le directeur général afin de faire préparer une description technique pour la propriété suivante : lot partie 51B, du rang 03, Canton de Bouchette puisqu’une pointe de l’emprise du chemin municipal chemin Guertin empiétait sur cette propriété qui appartient à monsieur Pierre Guertin et par la suite de transmettre le document au notaire Carole Joly afin que cette dernière effectue le transfert de titre;

CONSIDÉRANT QUE le notaire Carole Joly a informé le directeur général qu’elle devait produire une main levée pour finaliser le dossier en question;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le directeur général, Monsieur Jim Smith, d’engager une dépense afin de faire produire une main levée tel que demandé par Carole Joly, notaire et ce pour un montant de 395.70\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-125

Association des chefs en sécurité incendie du Québec – congrès 2014

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le chef pompier, Monsieur André Galipeau, d’assister au Congrès de l’Association des chefs en sécurité incendie qui se déroulera à Montréal les 16,17,18 et 19 mai 2014. De plus, les frais d’inscription et de déplacement sont également autorisés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-126

Modification de la résolution n° R1404-091- camp de jour intermunicipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution n° R1404-091, d’accorder une aide financière aux parents dont les enfants fréquentent le camp de jour intermunicipal;

CONSIDÉRANT QU’une erreur s’est produite relativement aux montants de contribution;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

De modifier la contribution prévue pour le premier enfant passant ainsi de 12\$ à 18\$ par jour et passant de 14\$ à 16\$ par jour pour le deuxième enfant ainsi que les enfants subséquents.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1405-127

Adoption de la liste des comptes dus au 30 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l’unanimité

D’adopter le rapport des comptes dus pour la période du 1^{er} au 30 avril 2014, tel que déposé et par conséquent d’autoriser leur paiement, pour la somme de 23 798.53\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-128

Pour accepter la liste des comptes payés au 28 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électronique a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 30 avril 2014, pour la somme de 59 247.40\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
13	Chèques fournisseurs émis	28 773.93\$
33	Prélèvements électroniques	30 473.47\$
TOTAL :		59 247.40\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-129

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 29 mars au 26 avril 2014, dont celle-ci représente la somme de 31 045.19\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1405-130

Rapport du DG des dépenses engagées au 28 avril 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 31 mars au 24 avril 2014, dont celui-ci représente une somme de 7 461.58\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1405-131

Politique de nivelage sur les chemins privés

CONSIDÉRANT QUE le conseil est fréquemment sollicité de la part des propriétaires d'immeubles situé le long des voies privées pour le service de nivelage municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales : «Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, **sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains** »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que suite à l'acquisition d'une niveleuse par la municipalité et du fait que la municipalité effectue les travaux de nivelage en régie, qu'il est maintenant possible d'offrir le service de nivelage municipal sur certaines des voies privées en appliquant un certain nombre de critères;

Dispositions applicables aux voies privées ouvertes au public par tolérance :

1. Que le conseil autorise le service des travaux publics à effectuer des travaux de nivelage sur tout chemin privé conforme aux dispositions de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, en raison d'un service de grattage par année, et ce, sans aucun frais applicables;

2. Que sur réception d'une demande de service officielle emmenant de la majorité des propriétaires ou occupants riverains, une visite de terrain sera effectuée par le directeur général et ou par le chef d'équipe des Travaux publics afin de s'assurer que le chemin est conforme aux normes minimales établies dans la présente politique. Advenant que le chemin est jugé conforme le service pourrait être effectué;
3. Que dans le cas où la voie privée ne respecte pas les normes minimales établies dans la présente politique, le fonctionnaire désigné devra rédiger un rapport identifiant les mesures correctives à apporter par les propriétaires ou les occupants afin de bénéficier du service. Une copie du rapport devra être acheminée par courrier postal à tous les propriétaires faisant objet de la demande. Une copie du rapport devra également être déposée auprès des membres du conseil municipal;
4. Que la voie privée faisant l'objet de la demande de service devra desservir un minimum de trois (3) immeubles qui ont au moins une maison ou un chalet de construit sur chacun des immeubles et que ceux-ci soient habités de façon saisonnière ou permanente.

Dispositions applicables aux voies privées non conformes – service supplémentaire

5. Pour toutes les voies privées non conformes aux dispositions des articles 1 à 4 ci-dessus mentionnées, la municipalité offrira le service de nivelage à un taux de 60\$ de l'heure, service minimum d'une heure.
6. Afin de bénéficier du service supplémentaire, la voie privée devra respecter les normes minimales établies.
7. Lorsqu'il y a plus d'un propriétaire bénéficiant du service supplémentaire, le service sera offert à la demande d'un seul des propriétaires. Le propriétaire demandeur devra signer une lettre d'entente avec la municipalité avant que le service soit déployé à l'effet qu'il s'engage à acquitter le coût total du service auprès de la municipalité sur réception de la facture. Il pourrait par la suite choisir ou non de réclamer une partie des coûts du service auprès des autres propriétaires.

Autres dispositions applicables

8. Normes minimales :
 - Le chemin devra être dégagé de toutes branches ou repousses permettant le libre passage de la niveleuse sans danger de dommage à celle-ci;
 - La mise en forme du chemin privé devra avoir une largeur minimale permettant la circulation normale de la niveleuse;
 - Le chemin privé devra avoir une quantité suffisante de matériaux granulaires permettant de réaliser sa mise en forme;
 - Lorsque le chemin privé fini en cul-de-sac, il devra avoir un espace suffisant à son extrémité permettant de virer raisonnablement avec la niveleuse.
9. Tous travaux de rechargement de gravier, de débroussaillage ou de drainage sera de la responsabilité et à la charge des propriétaires ou occupants.
10. La présente politique entre en vigueur dès son adoption et est valide pour l'année 2014. Celle-ci sera révisée par le conseil avant la saison 2015.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la présente politique reliée au service de nivelage sur les chemins autres que publics selon les termes mentionnés précédemment.

ADOPTÉE

R1405-132

Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse et à une évaluation des travaux d’amélioration du réseau routier municipal, travaux jugés prioritaires, les membres du conseil souhaitent déposer une demande de subvention auprès de la députée de Gatineau, Stéphanie Vallée, dans le cadre du PAARRM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite prioriser des travaux de rechargement sur le chemin du Petit lac des Cèdres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

Que le conseil autorise le directeur général de déposer au nom de la municipalité, auprès de la Députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal et ce, pour des travaux de rechargement de gravier MG-20 sur le chemin du Petit lac des Cèdres, **pour un montant de 25 000\$.**

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1405-133

Levée de l’assemblée

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

De lever l’assemblée régulière à 19h48.

ADOPTÉE

Marcel St-Jacques
Conseiller et maire substitut

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-trésorier